

Projet de Loi 45 modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports

**Mémoire déposé à l'Assemblée nationale du Québec par
le Lab PROFEMS, Fillactive et Égale Action**

27 mars 2024



FILLACTIVE



Table des matières

À propos.....	4
Recommandations.....	6
Introduction.....	7
Contributions au mémoire	8
Argumentaire relatif aux recommandations	11
1. Terminologie employée et subjectivité associée	11
2. Inclusion de la diversité des jeunes sportif-ves et intersectionnalité	11
3. Formation et composition de l'équipe du PILS.....	12
4. Protection des renseignements personnels	14
Conclusion.....	14

Autrices

Guyline Demers et Anne-Marie Rouillier, Lab PROFEMS

Kim Dupré et Sylvie Béliveau, Égale Action

Julie Meloche et Kim Marois, Fillactive

Édition et mise en page

Juliette Bernatchez, Lab PROFEMS

Titre du mémoire

Projet de Loi 45 modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports

Pour citer cet ouvrage

Béliveau S., Demers G., Dupré K., Marois K., Meloche J., Rouillier A.-M.. *Projet de Loi 45 modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports (2024)* – Mémoire déposé à la Commission de l'aménagement du territoire. Lab PROFEMS (Université Laval), Égale Action, Fillactive.

À propos

Lab PROFEMS

Le Lab PROFEMS, est une unité mixte de recherche qui répond à la première recommandation faite par le Groupe de travail provincial sur les femmes et les filles dans le sport, le plein air et l'activité physique, soit de « Documenter la situation de manière systématique et longitudinale afin d'appuyer la prise de décision en ce qui a trait à la représentation des filles et des femmes dans les secteurs du sport, du plein air et de l'activité physique », en plus de permettre à celles-ci d'être représentées dans les médias. Le Lab PROFEMS se fait également un devoir de représenter les filles et les femmes trans, ainsi que les personnes non-binaires dans le système sportif, puisque leur voix n'est actuellement représentée par aucun organisme du domaine sportif.

La mission du Lab PROFEMS est de faire progresser l'égalité entre les genres dans le système sportif québécois par le biais de recherches axées sur l'innovation technologique et sociale. Les activités de recherche sont donc réalisées en collaboration avec les acteur·rices du milieu dans une démarche de co-construction des savoirs afin de favoriser le développement de stratégies concrètes ayant un fort potentiel d'impact sur la progression des filles, femmes, filles et femmes trans, ainsi que les personnes non-binaires en sport autant sur le plan de la participation que des postes décisionnels.

Égale Action

Égale Action est le partenaire d'action de la communauté sportive québécoise pour l'avancement de toutes les filles-femmes en sport au Québec ainsi que l'alliée de ces dernières. Par ses actions, Égale Action souhaite que toutes les femmes et les filles soient représentées, reconnues et servies de façon égale et équitable dans tous les aspects du sport québécois.

Depuis plus de deux décennies, les services d'Égale Action s'inscrivent dans un contexte du sport fédéré et s'opèrent sensiblement par des mesures d'information, de sensibilisation, de formation, de service de conseil et d'accompagnement.

Égale Action croit que l'implication des femmes, dans toutes ses représentations intersectionnelles, bonifie le système sportif si elles se voient offrir de réelles possibilités de s'engager et de se développer grâce à des activités sportives de qualité, en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités, de leurs talents et de leurs choix, tout au long de la vie. Un système dans lequel les expériences équitables dans le sport signifient notamment une prise en compte, une participation, une représentation, un respect, une rémunération, un soutien et un traitement équitable.

Fillactive

Fillactive est un organisme à but non lucratif qui amène les adolescentes à être actives pour la vie. Au Québec, il agit à titre d'expert de la question de l'activité physique chez les filles et son programme-phare se déploie en partenariat avec divers organismes régionaux et près de 300 écoles secondaires, afin d'offrir des équipes féminines multisports sans compétition à travers toutes les régions de la province ainsi qu'en territoires autochtones. Depuis ses débuts en 2007, ce sont plus de 220 000 filles qui ont été sensibilisées à l'importance du sport et de l'activité physique à travers Fillactive. En 2022-2023, ce sont 967 responsables scolaires qui supervisaient les activités Fillactive partout au Québec.

En 2017, soit 10 ans après sa fondation, Fillactive a tout mis en œuvre pour continuer d'approfondir sa compréhension des adolescentes, de leur relation avec l'activité physique et de l'impact de leur participation, en menant un rigoureux processus d'évaluation de son approche jusqu'en 2022, sous la direction de l'Université de Montréal. Les résultats obtenus, disponibles au fillactive.ca/impact, permettent d'affirmer que dans l'écosystème québécois de promotion des saines habitudes de vie, Fillactive est l'un des seuls, sinon le seul programme à avoir démontré scientifiquement qu'il amenait les adolescentes à devenir plus actives.

L'expertise de Fillactive se déploie à travers des activités de formation et d'accompagnement des divers intervenant·es qui œuvrent directement auprès des adolescentes en milieu secondaire.

Fillactive est souvent sollicité par des maisons d'enseignements postsecondaires, des partenaires, des organismes communautaires, afin de transmettre des connaissances spécifiques sur les barrières à la pratique de l'activité physique chez les adolescentes ainsi que sur les solutions à mettre en place.

Recommandations

Recommandation 1 : Que le ministère développe un cadre de référence provincial incluant les définitions de l'intégrité et des comportements de violence ou de manquements à l'intégrité à considérer dans le présent projet de loi.

Recommandation 2 : Que le ministère développe un guide à l'intention des organismes de sport et de loisir comprenant les lignes directrices pour l'inclusion des jeunes trans et non-binaires.

Recommandation 3 : Qu'une recension soit faite des divers programmes et outils de formation utilisés par les fédérations sportives, les organismes de sport et de loisir, afin d'en valider les contenus et de s'assurer qu'ils abordent et évaluent les spécificités propres aux filles et femmes cisgenres et trans et aux personnes non-binaires.

Recommandation 4 : Que les normes établies par règlement afin d'assurer la sécurité et l'intégrité des personnes lors de la pratique d'un loisir ou d'un sport (incluant les comportements prohibés) tiennent compte des spécificités propres aux filles et femmes cisgenres et trans et aux personnes non-binaires (qualité des lieux, équipement, contrôle de l'état de santé, formation et entraînement).

Recommandation 5 : Que le vocabulaire choisi soit explicite et exempt de subjectivité.

Recommandation 6 : Que l'ensemble des personnes-ressources en sécurité et intégrité reçoivent une formation rigoureuse et ancrée dans la littérature scientifique portant notamment sur les questions de diversité de genre. Cette formation devrait être mise à jour régulièrement.

Recommandation 7 : Que le Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport se constitue une équipe interdisciplinaire, incluant des personnes ayant des expertises dans les domaines pertinents aux enjeux d'intégrité, notamment le sexisme, la diversité de genre, l'homophobie, la transphobie, etc.

Recommandation 8 : Que l'équipe du Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport soit représentative de la diversité de la population sportive (notamment, femmes, personnes noires et de couleur, Premières Nations, LGBTQ+, personnes ayant une limitation fonctionnelle, personnes neurodiverses, etc.).

Recommandation 9 : Assurer la protection de tous renseignements personnels et privés.

Recommandation 10 : Que le ministère réserve une partie des sommes prévues à la mise en œuvre du projet de loi No 45 pour le soutien aux organismes de sport et loisir (ressources financières et humaines/expertise) afin de leur donner la capacité nécessaire d'agir en conformité avec le projet de loi.

Introduction

Le Lab PROFEMS, Égale Action et Fillactive s'associent afin de déposer le présent mémoire, considérant que nos missions respectives ciblent de façon spécifique les filles et les femmes cisgenres et trans ainsi que les personnes non-binaires.

Nous saluons le dépôt du projet de Loi No 45 en soulignant particulièrement la création du Protecteur de l'intégrité dans le loisir et le sport (PILS). Nous sommes convaincues que les enjeux sociétaux complexes, notamment la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports, requièrent la mise en commun des efforts et la collaboration entre les partenaires concernés et porteurs des expertises nécessaires.

Nous reconnaissons la nécessité d'élargir le champ d'application de la loi au secteur du loisir. Nous appuyons aussi les dispositions relatives aux vérifications de sécurité devant être exécutées par les fédérations, les organismes sportifs et les organismes de loisirs auprès des personnes qui œuvrent dans les milieux du sport et du loisir.

Nous tenons à mettre en lumière la complexité de l'écosystème sportif québécois. À l'heure actuelle, le milieu sportif s'est doté d'un processus de dépôt de plaintes (*Je porte plainte*) qui sont dirigées vers l'officier des plaintes. Ainsi, l'ajout du PILS devra se faire en planifiant soigneusement une campagne de promotion où il sera clairement expliqué le fonctionnement de cette nouvelle structure et le lien avec ce qui existe déjà. Le processus de dépôt de plaintes doit être limpide, exempt de toute confusion pour les victimes.

Par le biais de ce mémoire, nous apportons des suggestions au législateur, notamment en précisant l'importance de considérer la diversité des profils des jeunes qui font du sport au Québec afin d'assurer leur participation pleine et entière. Une compréhension approfondie de l'expérience vécue par l'ensemble des jeunes sportives et sportifs permettra d'éviter le rejet indu de certaines plaintes et le bon traitement de celles retenues.

Nous portons à l'attention du PILS l'importance de comprendre les enjeux spécifiques rencontrés par les filles et femmes cisgenres et trans ainsi que les personnes non-binaires dans leur pratique du sport.

Contributions au mémoire

Lab PROFEMS

La mission du Lab PROFEMS est de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le système sportif québécois par le biais de recherches axées sur l'innovation technologique et sociale.

En menant de front des projets de recherches variés, notamment sur la place des filles et des femmes dans le sport, sur les inégalités de genre dans la pratique sportive, sur l'inclusion des personnes LGBTQ+ et sur la mixité dans le sport, le Lab PROFEMS est un vecteur d'innovation dans la recherche sur la pratique sportive au Québec. Les [activités de recherche](#) du Lab, réalisées en collaboration avec les acteurs-rices du milieu, visent à favoriser le développement de stratégies concrètes ayant un fort potentiel d'impact sur la progression des femmes+ en sport autant sur le plan de la participation que des postes décisionnels.

Notre contribution au présent mémoire est de s'assurer qu'il y aura une préoccupation pour les personnes trans et non-binaires, une communauté qui n'est pas représentée dans le système sportif québécois. Les recommandations que nous formulons dans la section précédente visent à permettre aux filles et aux femmes cisgenres et trans ainsi qu'aux personnes non-binaires de trouver dans le sport un espace d'accueil sécuritaire, où celles-ci peuvent se retrouver et se développer.

Depuis 2022, nous menons un projet de recherche qui s'intéresse de près à l'expérience des jeunes trans et non-binaires dans le sport (*Inclusion des jeunes trans et non-binaires dans le sport : Identification des barrières et solutions potentielles*, 2024). Les résultats de ce rapport de recherche sont sans équivoque : les jeunes trans et non-binaires ne se retrouvent pas dans la pratique actuelle, iels y vivent des expériences négatives qui leur font abandonner la pratique sportive rapidement dans leur cheminement. Ces personnes vivent de la discrimination au quotidien, tant aux niveaux interrelationnels que structurels. De plus, peu d'acteur-rices du milieu sportif sont outillé-es pour les accueillir pleinement. Le manque de formation et de politiques claires sur l'inclusion des personnes trans et non-binaires est un enjeu qui se doit d'être traité.

Les résultats de recherche révèlent toutefois que le sport peut être un vecteur d'inclusion favorable pour les jeunes trans et non-binaires. En effet, plusieurs ont confié aux chercheur-es du Lab des expériences positives, qui leur ont permis de profiter pleinement des bienfaits de la pratique sportive. Les recherches démontrent que le sport est un lieu non-négligeable de prise de confiance et d'épanouissement.

Égale Action

La mission d'Égale Action est de travailler à rendre le système sportif québécois équitable et égalitaire à l'égard des filles et des femmes, ainsi que de soutenir ces dernières dans le développement de leur plein potentiel. Nous réalisons notre mission en soutenant les femmes qui œuvrent dans le milieu sportif, mais également en accompagnant les organisations et acteur·rices du système dans une plus grande compréhension et mise en application de principes et mesures qui favorisent une meilleure intégration, rétention et avancée des filles-femmes en sport.

Notre contribution au présent mémoire est de veiller à ce que les besoins et réalités des filles et des femmes qui pratiquent un sport organisé soient bien considérés dans le nouveau projet de loi proposé. Nous portons également une attention particulière aux femmes qui agissent dans le milieu à titre de leaders (entraîneuses, officielles, administratrices, etc.), que ce soit en tant qu'employée ou bénévole. Nous approuvons les recommandations mentionnées plus haut car nous croyons qu'elles peuvent contribuer à ce que les filles et les femmes puissent pratiquer, travailler, évoluer au sein d'un système sportif qui leur soit plus sécuritaire. En lien avec certaines mesures plus spécifiques identifiées plus haut, il nous importe de souligner qu'à nos yeux, l'augmentation même de la présence des femmes et de leur pleine participation au sein du milieu sportif peut favoriser l'avènement d'environnements enrichis et plus sécuritaires. La diversité des approches et des perspectives, que ce soit sur le conseil d'administration d'une organisation ou dans les rangs d'entraîneur·es qui agissent sur le terrain, est souvent synonyme de richesse, d'éthique et de performance. Plusieurs études démontrent d'ailleurs cet état de fait.

Enfin, notre expérience active sur le terrain nous démontre, entre autres par la tenue de nos communautés de pratique offertes aux femmes du milieu, qu'il existe encore à ce jour des filles et des femmes qui quittent le système parce qu'elles y vivent des expériences non-sécuritaires, et ce, de différentes natures. En lien avec les recommandations mentionnées plus haut et en se basant sur notre expérience, il nous a été démontré que la formation, les conseils et l'orientation qui viennent préciser les besoins et les spécificités des filles et des femmes peuvent avoir un effet bénéfique sur les actions et les interventions des intervenant·es et des acteur·rices du milieu. Un effet qui à son tour peut avoir un impact sur la qualité de l'expérience des filles, leur permettre d'évoluer dans un milieu plus sécuritaire et par le fait même d'aider à leur rétention dans le sport. Nous constatons qu'il en va de même pour l'accompagnement offert plus directement aux organisations en lien avec leurs politiques et leur structure. Finalement, à un niveau plus organisationnel, le fait de prendre en considération la réalité et les spécificités des filles et des femmes peut favoriser davantage la sécurité et l'intégrité de ces dernières.

Fillactive

Pour Fillactive, la prévention des comportements répréhensibles et l'adoption d'une posture adéquate (en situation d'animation, d'accompagnement, de coaching) menant à la protection de l'intégrité des personnes dans le sport et le loisir, passent essentiellement par deux types d'actions, soit la formation, mais aussi l'évaluation des compétences des divers-es intervenant-es impliqués-es.

À titre d'exemple, Fillactive offre de la formation et des outils de transfert de connaissances au personnel scolaire des écoles où son programme se déploie sur des sujets sensibles comme l'image corporelle, les barrières spécifiques aux adolescentes, les préjugés, etc.

Nous sommes à même de constater que ces contenus ont un impact sur la posture bienveillante d'accompagnement qu'adoptent les responsables scolaires et autres intervenant-es investi-es dans notre programme. En effet, des résultats de notre projet de recherche mené avec l'Université de Montréal le démontrent¹. Nous avons demandé aux responsables scolaires « Si des caméras avaient été installées à votre école avant votre partenariat avec Fillactive et qu'elles avaient filmé tout ce qui s'y passe depuis ce temps, qu'est-ce que ces caméras auraient capté? » et voici les réponses reçues : Solidarité et sentiment d'appartenance entre filles, plaisir, participation, motivation, aisance, fierté.

L'approche de Fillactive – qui pourrait être appliquée à tout contexte sportif, de loisir, d'activités physique ou de plein air – permet ainsi d'induire des changements à la façon dont l'activité physique est présentée dans les milieux scolaires, afin qu'elle soit toujours plus attrayante et sécuritaire pour les bénéficiaires.

En ce qui a trait à l'évaluation, nous sommes d'avis qu'elle est essentielle pour tout intervenant gravitant autour de toute personne qui pratique un sport ou un loisir, et à plus forte raison lorsqu'il s'agit de clientèles vulnérables. De nombreuses approches en évaluation de la performance existent et permettent d'élaborer des programmes de développement professionnel pour soutenir l'acquisition de compétences (savoirs, savoir-faire, savoirs être).

Les recommandations énoncées précédemment et que nous appuyons, prennent ainsi appui sur l'importance de la formation et de l'évaluation comme moyen de prévenir les comportements inadéquats et d'assurer un suivi rigoureux des situations où un redressement est requis.

¹ Rapport Fillactive, ça marche! : Résultats de la recherche sur l'impact de l'approche Fillactive, Fillactive, 2023.

Argumentaire relatif aux recommandations

1. Terminologie employée et subjectivité associée

Il est déterminant de définir clairement les concepts au cœur du projet de loi, entre autres, il semble incontournable d'indiquer ce que le ministère entend par « intégrité » et « violence ». Ces définitions doivent être basées sur des données probantes et, à ce titre, la Chaire SIMS est une ressource précieuse.

Le choix des termes doit permettre d'éviter toute confusion sur la signification de ces derniers. Des termes neutres et bien définis permettent d'éviter la subjectivité. À titre d'exemple, l'article 30.16 qui stipule que « Le protecteur de l'intégrité en loisir et en sport peut refuser ou cesser d'examiner, sur examen sommaire, toute plainte qu'il juge frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi » présente des termes tendancieux (p.ex. « frivole », « de mauvaise foi ») qui bénéficieraient d'être modifiés et/ou clarifiés. Un autre exemple se situe dans *les notes explicatives*, alors qu'on nous indique que « [...] *des comportements pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité ou l'intégrité [...]* ». Ce qui est « raisonnable » est propre à chacun-e.

Considérant ce qui précède, nous recommandons :

Recommandation 1 : Que le ministère développe un cadre de référence provincial incluant les définitions de l'intégrité et des comportements de violence ou de manquements à l'intégrité à considérer dans le présent projet de loi.

Recommandation 5 : Que le vocabulaire choisi soit explicite et exempt de subjectivité.

2. Inclusion de la diversité des jeunes sportif-ves et intersectionnalité

Nous sommes sensibles aux populations marginalisées et souhaitons nous assurer qu'une attention spécifique sera portée afin que l'équipe du PILS soit habile vis-à-vis des enjeux d'intersectionnalité en contexte sportif permettant d'assurer le traitement éclairé des plaintes qui seront déposées par des sportif-ves à l'intersection d'oppressions variées (personnes racisées, autochtones, issues de la diversité sexuelle et de genre, individus neurodivers ou vivant avec des limitations fonctionnelles, etc.). Il sera essentiel d'appliquer un cadre d'analyse intersectionnel aux sports et loisirs, donc en prenant en considération l'intersection des oppressions vécues par les sportif-ves. Nous souhaitons éviter que des plaintes ne soient pas retenues, car l'équipe du PILS ne saisirait pas avec nuances l'ampleur

des enjeux liés à l'intersectionnalité. Nous vous invitons à solliciter l'expertise de spécialistes comme celle des trois groupes signataires du présent mémoire.

Nous ajoutons qu'actuellement, la structure du système sportif fait en sorte que plusieurs personnes issues de la diversité de genre sont soit exclues d'emblée du système sportif ou vont quitter le sport². Il s'agit d'une population sujette à porter plainte pour préjudices liés à l'identité de genre ou l'expression de genre. L'équipe du PILS doit être prête à recevoir ce genre de plaintes et être formée pour y faire face de façon éclairée. Comme le bureau du PILS aura à prendre des décisions déterminantes quant à la recevabilité des plaintes, l'analyse se doit d'être complète, objective et critique. Il faut s'assurer que les gens qui prendront les décisions connaissent les enjeux liés au groupe de la personne qui porte plainte et puisse comprendre la plainte dans ses ramifications pour la victime présumée.

Les sportif-ves qui porteront plainte doivent rassembler un certain courage. La façon de recevoir la plainte sera déterminante de la suite des choses et de la confiance de ces personnes face au système en place. Il nous semble essentiel pour l'équipe du PILS de considérer avec sensibilité les affects des personnes qui osent parler de leur expérience négative. Une connaissance de la victimologie chez les filles et femmes nous paraît d'importance.

Considérant ce qui précède, nous recommandons :

Recommandation 2 : Que le ministère développe un guide à l'intention des organismes sportifs et de loisir comprenant les lignes directrices pour l'inclusion des jeunes trans et non-binaires.

Recommandation 4 : Que les normes établies par règlement afin d'assurer la sécurité et l'intégrité des personnes lors de la pratique d'un loisir ou d'un sport (incluant les comportements prohibés), tiennent compte des spécificités propres aux filles et femmes cisgenres et trans et aux personnes non-binaires (qualité des lieux, équipement, contrôle de l'état de santé, formation et entraînement).

3. Formation et composition de l'équipe du PILS

Étant donné que ce sont les membres du bureau du PILS qui vont être appelé-es à juger d'une plainte comme étant recevable ou non, il est essentiel que toute cette équipe soit formée aux réalités vécues par l'ensemble des jeunes sportif-ves du Québec. En effet, la recherche a mis en lumière les expériences spécifiques de violences vécues par les filles et les femmes

² Lab PROFEMS (2024). Inclusion des jeunes trans et non-binaires dans le sport. Rapport de recherche. Laboratoire de recherche PROFEMS, 43p.

cisgenres et trans ainsi que chez les personnes non-binaires dans la pratique sportive. La connaissance de ces réalités assurera une analyse la plus objective possible des plaintes déposées par ces groupes.

Il sera également essentiel que le PILS travaille en amont et en aval. Non seulement, le PILS devra soutenir les organisations sportives et de loisir dans le traitement des plaintes mais il devra aussi s'assurer de la mise en place de moyens adéquats pour prévenir les situations pouvant mettre en jeu la sécurité et l'intégrité des jeunes. Nous pensons ici à des politiques, programmes de formation, d'accompagnement et d'évaluation destinés à l'ensemble des intervenant-es gravitant autour des personnes dans le sport et le loisir.

Dans l'optique de favoriser une compréhension fine et sensible de l'objet des plaintes, nous croyons que la composition de l'équipe du PILS doit être représentative de la diversité des sportif-ves du Québec. Ainsi, l'équipe devrait être composée à 50% de femmes ainsi que de personnes issues des groupes marginalisés (notamment, personnes noires et de couleur, Premières Nations, LGBTQ+, personnes ayant une limitation fonctionnelle et personnes neurodiverses, etc.). En complément, une équipe interdisciplinaire composée de personnes issues de domaines variés serait un atout (éthicien-ne, sociologue, psychologue, travailleur-euse social-le, criminologue, etc.).

Considérant ce qui précède, nous recommandons :

Recommandation 3: Qu'une recension soit faite des divers programmes et outils de formation utilisés par les fédérations sportives, les organismes de sport et de loisir, afin d'en valider les contenus et de s'assurer qu'ils abordent et évaluent les spécificités propres aux filles et femmes cisgenres et trans et aux personnes non-binaires.

Recommandation 6 : Que l'ensemble des personnes-ressources en sécurité et intégrité reçoivent une formation rigoureuse et ancrée dans la littérature scientifique portant notamment sur les questions de diversité de genre. Cette formation devrait être mise à jour régulièrement.

Recommandation 7 : Que le Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport se constitue une équipe interdisciplinaire, incluant des personnes ayant des expertises dans les domaines pertinents aux enjeux d'intégrité, notamment le sexisme, la diversité de genre, l'homophobie, la transphobie, etc.

Recommandation 8 : Que l'équipe du Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport soit représentative de la diversité de la population sportive (notamment, femmes, personnes noires et de couleur, Premières Nations, LGBTQ+, personnes ayant une limitation fonctionnelle, personnes neurodiverses, etc.).

Recommandation 10 : Que le ministère réserve une partie des sommes prévues à la mise en œuvre du projet de loi No 45 pour le soutien aux organismes de sport et loisir (ressources financières et humaines/expertise) afin de leur donner la capacité nécessaire d’agir en conformité avec le projet de loi.

4. Protection des renseignements personnels

Considérant la sensibilité des données qui seront entre les mains de l’équipe du PILS, il est nécessaire de veiller à la protection de ces informations à teneur privée. Cette recommandation est particulièrement cruciale pour les personnes de la diversité sexuelle ou de genre puisque leur sécurité et intégrité sont constamment fragilisées. Entre autres, il faudra s’assurer de ne pas révéler l’identité de genre, l’orientation sexuelle ou toutes autres caractéristiques spécifiques et sensibles. De plus, nous encourageons les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique à cet égard.

Considérant ce qui précède, nous recommandons :

Recommandation 9 : Assurer la protection de tous renseignements personnels et privés.

Conclusion

En ce qui nous concerne, le succès de la mise en place de cette nouvelle entité dans le système sportif québécois repose, entre autres choses, sur deux éléments essentiels. Premièrement, la façon dont le ministère communiquera les changements apportés par cette loi et ses impacts pour les milieux du sport et du loisir. Comme nous l’avons souligné en introduction, la démarche à suivre pour porter plainte doit être limpide et libre de toute ambiguïté. La compréhension du rôle de chaque structure travaillant pour la sécurité et l’intégrité doit également être claire afin que tous les acteurs·rices du sport et du loisir sachent à qui s’adresser lorsque des situations problématiques émergent (p.ex. le rôle de Sport’aide, de la chaire de recherche SIMS, de la plateforme sportbienetre.ca, etc.). Deuxièmement, la crédibilité des personnes qui composeront l’équipe du PILS est également déterminante. Pour gagner cette crédibilité, cette équipe devra non seulement être formée à l’ensemble de la diversité des profils des sportif·ves du Québec, mais également être elle-même représentative de cette diversité. La clé de voûte de cette nouvelle structure est la façon dont les plaintes seront reçues et analysées. C’est pourquoi nous croyons qu’une équipe diversifiée et multidisciplinaire sera davantage en mesure de

bien saisir les enjeux propres aux filles et femmes cisgenres et trans et aux personnes non-binaires dans les sports et ainsi traiter chacune des plaintes avec la sensibilité et la diligence requises.

Nous considérons que la modification au projet de loi No 45 est aussi l'occasion de mandater une instance comme le PILS de veiller à la mise en place des mécanismes de prévention des situations pouvant engendrer les plaintes.

Au Québec, nous avons le privilège de pouvoir compter sur deux structures de recherche liées à ce projet de loi dont la Chaire sur la sécurité et l'intégrité en milieu sportif (SIMS) et le Laboratoire pour la progression des filles et des femmes dans les sports au Québec (PROFEMS). Nous invitons le PILS à solliciter l'expertise de ses directrices respectives afin de toujours être au parfum des plus récentes recherches en la matière et ainsi s'assurer de baser ses décisions sur des données probantes.

Au surplus, l'expertise d'Égale Action et de Fillactive permet d'avoir accès aux réalités terrain vécues par les filles et femmes cisgenres et trans et personnes non-binaires. Cette connaissance fine des expériences concrètes des sportives pourra nourrir les réflexions du PILS et de son équipe.

Nous réitérons notre appui à l'arrivée du PILS, car chaque jeune sportif·ve mérite de vivre une expérience sportive libre de toutes violences et dans le respect de leur intégrité physique, psychologique et affective.